LE SITE VINNEO.FR

Category: Produits classiques : Danger !
Tag: Enquête

à consommer avec modération

Ce site proposait d'investir dans le vin. Ce produit a fait l'objet de nombreuses arnaques en 2018/2019. Nous avons déjà effectué de nombreuses recherches que vous pouvez découvrir avec le lien ci-après http://adcfrance.fr/produits-classiques-danger/linvestissement-dans-le-vin/. Il est sur la liste noire noire de l'AMF depuis le 27/09/2020.

Le site internet :

Le site a été créé le 04/02/2020. Nous publions le whois :

https://whois.domaintools.com/vinneo.fr

Nos recherches :

Le site n'est plus accessible à la date de nos recherches (31/01/2021). Toutefois, nous avons pu recuillir des informations que nous vous communiquons ci-dessous.

Les informations juridiques :

Le site a usurpé le nom d'une société viticole de Bordeaux. C'est hélas classique. Nous avons toujours rencontré cette situation dans le domaine de l'arnaque aux vins.

Cette société est aussi victime de ces escrocs.

Le téléphone :

Le site utilise :

Le numéro 05 54 54 98 80
Le numéro 05 54 54 12 20
Le numéro 05 54 54 45 70

Les produits :

Le site propose sans surprise d'investir dans de grands châteaux.

Les règlements :

Il a été utilisé un compte français ouvert à la banque TREEZOR avec l'IBAN FR76 1679 8000 0100 0019 5847 874

Cette page sera enrichie au fur et à mesure des nouvelles informations que nous aurons.

Conclusion :

Ces sites appartiennent aux mêmes personnes qui ont exploité des sites d'arnaques à l'épargne. Nous vous déconseillons tout achat sur les sites cités dans cet article. Il est à noter les liens financiers multiples existant entre plusieurs sociétés parfaitement identifiées pour les quels des actions ont été lancées par notre association.

L'article publié par le site franceinter.fr présente de façon intéressante la situation depuis plus de 15 ans.

https://www.franceinter.fr/les-autorites-s-organisent-pour-lutter-contre-le-business-d-escrocs-franco-israeliens

Si vous avez effectué un investissement sur ce site, vous pouvez nous contacter à l'adresse placement@adcfrance.fr. Il faudra simplement nous joindre dans votre mail le ou les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

http://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 47 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle dont vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

Le numéro 152 de la revue Antipac

L'apparition de l'ADC France :

La revue Antipac n° 149

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

http://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.